

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 129 (1978)
Heft: 1

Artikel: Buts futurs de notre économie forestière
Autor: Pourtalès, F. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Buts futurs de notre économie forestière

Par *F. de Pourtalès*, Lyss

Oxf. : 903

Ce thème est fascinant du point de vue théorique, car il permet de donner libre cours à sa fantaisie. Les amateurs de science-fiction se montreront très inventifs en parlant d'une récolte des bois automatisée au moyen de «désintégrateurs» de la matière; d'autres rêveront d'un monde harmonieux «biologique» genre jardin d'Eden.

Tout en respectant beaucoup ces vues de l'esprit, soyons un peu plus concrets quant au futur. Tous ceux qui nous côtoient savent que nous avons la manie du futur, qu'il fait ou devrait faire partie de nos réflexions journalières. Si maintenant nous considérons notre thème futuriste en sachant que pour nous le but futur se fixe déjà aujourd'hui, une bonne partie de notre euphorie et de notre fantaisie s'évanouit.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Du point de vue de l'état de nos peuplements, nous nous trouvons dans le futur des buts fixés à la suite de la prise de conscience, en 1856, du Professeur Landolt et du rapport que le Conseil fédéral demanda d'établir à un groupe d'experts en 1858. Dans le laps de temps qui s'est écoulé entre la prise de décision de planter surtout de l'épicéa et aujourd'hui, il s'est avéré à plusieurs reprises que le but n'avait peut-être pas été fixé judicieusement pour toutes les régions. Des essais de corrections ont été tentés, conversion des peuplements purs d'épicéas sur le Plateau par l'introduction de surfaces de chênes, etc. . .

Par ailleurs, les aménagistes annoncent à qui veut l'entendre: nos forêts sont déséquilibrées et se meurent de vieillesse; on établit des plans d'intervention savants où, souvent, seules les surfaces et les classes d'âge entrent en jeu. Dans telle commune il faut rajeunir 2 ha/an, dans telle autre, 5 ha/an. Pour avoir un contrôle sûr, les coupes s'exécutent de préférence par surfaces, mais on néglige trop souvent les éclaircies et les soins culturaux (travaux pas rentables), si bien que les peuplements qui sont les plus susceptibles d'améliorer la répartition des classes de grosseurs, s'écrasent sous les actions conjuguées des vents et de la neige et il faut repartir trop tôt à zéro; ainsi les aménagistes futurs se trouveront plus tard devant un nouveau problème.

Ce bref retour dans le passé nous permet de revenir au présent qui sera le futur de notre économie forestière.

Si le Professeur Leibundgut nous propose ce thème aujourd'hui, c'est sûrement qu'il a conscience du fait que nous nous trouvons au départ d'une nouvelle vague de rajeunissement de la plupart de nos peuplements.

Nous devons donc prendre des décisions importantes par le fait qu'elles engagent nos moyens de production pour une longue durée. L'appréciation de la situation n'est pas simple lorsque l'enjeu est de telle taille.

Aujourd'hui, d'après les buts de la politique forestière de la Confédération, la collectivité doit pouvoir bénéficier:

- de la protection de la forêt contre les éléments naturels et la pollution engendrée par l'homme,
- de la production de bois en quantité et en qualité suffisantes,
- de l'apport esthétique de la forêt dans le paysage,
- des zones de délassement que représentent en particulier les forêts situées à proximité des agglomérations et des centres touristiques (IFF).

Ces buts de politique forestière auront-ils encore une grande valeur dans l'économie forestière des années 2100? C'est là que réside le grand mystère.

Pendant longtemps, la nature — donc la forêt — a été un lieu privilégié. Par ses facultés et son génie, l'homme s'est progressivement emparé des éléments de son environnement qu'il a, en partie, maîtrisés et domestiqués et assurément tous influencés. Au cours des siècles, la nature a souvent corrigé ou détruit les traces de l'homme et rétabli un équilibre biologique plus ou moins stable. Dans le futur qui nous intéresse (une révolution), ces interventions toujours possibles de la nature sont moins à craindre que celles de l'homme, la pollution par exemple.

Il est incontestable que le développement de la connaissance et les techniques qui en découlent, vont encore faire de très grands progrès.

- Par une occupation toujours plus dense du territoire, le rôle protecteur de la forêt au sens large du terme, augmentera encore à l'avenir.
- La diminution générale des matières premières donnera une importance particulière à celles qui se renouvellent naturellement comme le bois.
- L'envahissement du paysage par des installations nécessaires aux besoins de l'homme augmentera la valeur des rares vestiges du paysage naturel.
- L'homme a peut-être outrepassé ses droits; ce qu'il a fait au gibier — il l'a refoulé au fond des forêts à cause des installations techniques et de la grande mécanisation agricole — il le subira lui-même lorsqu'il cherchera à fuir son œuvre obsédante et à se retrouver dans un environnement naturel.

De ce qui précède, il découle pour le service forestier, l'obligation:

- de défendre la loi fédérale sur la police des forêts, vu son importance toujours grandissante,

- d'établir des plans d'aménagement locaux et régionaux,
- d'utiliser dès maintenant et à fond, le moyen de la sylviculture naturelle pour assurer le maximum de chances à l'économie forestière future et surtout, afin d'empêcher d'autres corps de métiers d'utiliser le prétexte d'une fausse gestion par les forestiers, pour faire des forêts un jouet de la planification et de la protection de la nature,
- de maîtriser plus facilement le rajeunissement des futurs peuplements en leur donnant, dès maintenant, une structure adéquate; intensifier les soins cultureux et les éclaircies,
- de préparer le havre de paix qui sera d'une importance capitale pour la population de l'an 2100.

Ce ne sont pas les connaissances des techniques sylvicoles qui manquent, elles marquent depuis fort longtemps d'un fil rouge l'enseignement de la sylviculture dispensé, mais la volonté tenace et en partie les moyens (gibier et finances), afin d'atteindre les buts que le futur semble attendre de nous.